



Demande de complement d'information

Par **najib**, le **06/01/2009** à **02:02**

bonjour , est ce la venue d'un enfant peut changer le delai de 4 années de mariage pour acquierir la nationalité francaise ? et merci.

Par **citoyenalpha**, le **06/01/2009** à **05:25**

Bonjour

non le fait d'avoir un enfant ne permet pas de réduire les délais pour déposer une demande d'acquisition de la nationalité. La naissance d'un enfant peut toutefois permettre d'obtenir un titre de séjour.

Restant à votre disposition